



**Collectif pour L'Elimination Rapide de l'Amiante et la Défense des Exposés aux Risques**

## BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Ré-adhésion annuelle :

Nouvelle adhésion :

Le montant de l'adhésion annuelle pour l'année 2026 est de **42€**

NOM : ..... Prénom 1 : ..... Prénom 2 : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone Portable : .....

Adresse email : ..... @ .....

La demande d'adhésion est à envoyer avec le chèque de règlement à l'adresse postale en bas de page ou à donner à un des membres du bureau lors d'une permanence à la salle LCR de La Couronne.

\* Si vous êtes imposable, le montant de votre cotisation est déductible de vos impôts.

N'hésitez pas à contacter un membre du bureau ou à venir à nos permanences pour tous renseignements concernant :

- Une exposition à l'amiante dans le cadre professionnel ou privé
- Une exposition à un produit CMR (Cancérogène-Mutagène-Reprotoxique) au cours de votre carrière.
- Une maladie liée à une exposition (plaques pleurales, asbestose, mésothéliome, cancer broncho-pulmonaire)
- Des travaux de rénovations à faire sur des bâtiments contenant des matériaux amiantés
- Le traitement des déchets amiantés
- Un départ anticipé (ACAATA)
- Un suivi post-professionnel

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.